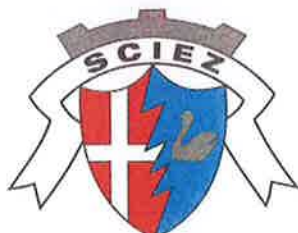


COMMUNE

DE

S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 60 09

Télécopie : 04 50 72 63 08

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2011

PRESENTS : Mesdames, Roch Monique, Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Trivério Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Eme Jean-Pierre, Réale Richard, Couason Thierry, Pierron André, Favre Pierre, Gilbert Joël, Bidal Claude, Huvenne Bernard, Requet Michel.

PROCURATIONS : Kabut Florence à Bourgeois Fatima, Marre Michèle à Rapin Jacqueline, Badaire Corinne à Vignaud Christian, Kupper Lionel à Huvenne Bernard.

ABSENTS: Truchot Hervé, Appert Nicolas.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Huvenne Bernard a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03-11-2011

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 novembre 2011, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Dans les questions diverses, au sujet de la remarque faite par madame Vuattoux sur l'annonce de la cérémonie du 11 novembre, monsieur Réale Richard, président de la commission communication, précise que l'article émane de la personne responsable des cérémonies commémoratives dans la commune.

Après rectifications, le Procès Verbal du 03-11-2011 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

(Article L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

DM N°2011-75 DU 23-11-2011

Objet : Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme N°1

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article R123-20-1 f,

Considérant l'échange de terrain entre la commune et les consorts GUILLI permettant de finaliser le projet d'aménagement de l'entrée Ouest de la commune,

Considérant le futur aménagement partiel de la zone NA4 avec desserte et chemin piétonnier dans le cadre de la Révision-Elaboration du PLU,

Considérant le besoin d'aménager afin de sécuriser l'accès au parking communal du port de Sciez, secteur touristique de la commune zone NAta du PLU,

Considérant que les arrêtés de décision N°2011-73 et N°2011-74 mentionnent des dates de consultation des dossiers erronées,

Le Maire décide,

De procéder à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme N°1, qui consiste à

- supprimer l'emplacement réservé n° 60 situé en zone NA 4 du PLU,

- réduire une partie de l'emplacement réservé n° 33, savoir la parcelle AK n° 4 (anciens n° AE 38,39) située en zone NAta du P.L.U. afin d'en permettre l'accès, la sécurisation de l'aménagement et le développement futur de cette zone touristique.

Chacun pourra consulter le dossier du 05-12-2011 au 06-01-2012 aux jours et heures habituels de réception du public et éventuellement consigner ses observations sur le registre annexé au dossier.

D'annuler les arrêtés N°2011-73 et N°2011-74,

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 13-12-2011

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter deux questions supplémentaires à l'ordre du jour.

- 1- Paiement des dépenses liées à la convention de coopération décentralisée avec Madagascar au compte 6574, subventions aux associations.
- 2- Avis du conseil municipal sur le projet de radeau à sternes Pierregarin, dans la baie de Coudrée.

Le conseil municipal, unanime accepte d'examiner ces deux points supplémentaires.

1- Subventions au profit de l'AFDI Rhône Alpes (coopération décentralisée avec Madagascar)

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire,

- Vu l'arrêté du Maire N°2011-63 autorisant signature d'une convention de partenariat avec l'AFDI Rhône-Alpes,
- Vu la délibération du 31 mai 2011, autorisant le maire à passer et signer convention de coopération décentralisée avec la commune de Vohindava à Madagascar,
- Considérant que la prestation AFDI et le financement de la coopération, selon instruction M14, doivent être imputés au compte spécialisé 6574 de la section de fonctionnement,
- Considérant que ces dépenses, sont inscrites au budget primitif 2011,

Décision,

Entendu exposé du Maire,

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime, décide

- versement de 2 000 euros au profit de l'AFDI Rhône-Alpes sur le compte 6574,
- versement du premier acompte de la convention de coopération au profit de l'AFDI Rhône-Alpes, pour la somme de 10 000 euros au compte 6574, correspondant à 1/3 du budget total conventionné.

2 - Avis du Conseil sur le projet de radeau à sternes Pierregarin

Exposé : Rapin Jacqueline, Maire adjoint

Rappelle le projet de la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'installer un radeau à sternes Pierregarin dans la baie de Coudrée.

Précise qu'après consultation des pêcheurs et associations nautiques, l'avis général sur ce projet est négatif.

Demande au conseil sa position sur ce projet.

Décision,

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime

-Se prononce contre le projet de mise en place d'un radeau à sternes Pierregarin.

3 - Acquisitions foncières

3-1 : « 488, route du Port » DESCOMBES Camille / COMMUNE DE SCIEZ

Exposé : Eme Jean-Pierre, Maire adjoint,

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal charge M. EME Jean-Pierre, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Propose de procéder à l'acquisition de la parcelle de terre sise à SCIEZ, cadastrée section AK n° 261, lieudit « 488 route du port », pour 00a 47ca, au prix de un euro symbolique.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime

-Autorise le Maire à acquérir la parcelle à SCIEZ, cadastrée section AK n° 261 sise « 488 route du port », pour 00a 47ca et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. EME étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité, au prix ci-dessus mentionné.

3- 2 : « Vignes de Marignan » PICUT Marguerite et Consorts LACROIX / COMMUNE DE SCIEZ

Exposé : Eme Jean-Pierre, Maire adjoint,

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal charge M. EME Jean-Pierre, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2011-04-05-3 en date du 29 avril 2011 autorisant Mr le Maire à acquérir les parcelles figurant au cadastre section C, sous les n°s 565-566-568-572-573 des Consorts LACROIX et C 567 de Melle PICUT, d'une contenance totale de 33ares 86centiares pour un montant total de 155.139 euros (vente Cts LACROIX : 119.454 euros et vente PICUT : 35.685 euros)

- Vu le remaniement cadastral sur la Commune de SCIEZ, en cours de publication au bureau des hypothèques de THONON LES BAINS, il est constaté une nouvelle numérotation et une diminution de contenance totale des parcelles dont s'agit, savoir :

- Mademoiselle Marguerite PICUT est propriétaire de la parcelle cadastrée section BR, sous le numéro 7, pour une contenance de 08a 37ca (anciennement cadastrée C 567 pour 08a 58ca).

- Les Consorts LACROIX sont propriétaires des parcelles cadastrées section BR, sous les numéros 4, 5, 6, 8 et 9 pour une contenance totale de 24a 60ca (anciennement cadastrées C 573, 572, 568, 566 et 565 pour 25a 28ca).

Soit un prix de vente total de 154.471,50 euros (au lieu de 155.139 euros), s'appliquant à la vente par Mme PICUT pour 35.527,50 euros (au lieu de 35.695,00 euros) et à la vente par les Consorts LACROIX pour 118.944,00 euros (au lieu de 119.454,00 euros).

-Propose de procéder à l'acquisition :

* de la parcelle de terre cadastrée section BR sous le n° 7, lieudit « Vignes de Marignan » pour 08a 37ca, au prix de 35.527,50 euros,

* des parcelles de terre cadastrées section BR sous les n°s 4, 5, 6, 8 et 9, même lieudit, pour une contenance totale de 24a 60ca, au prix de 118.944,00 euros.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime

-Autorise le Maire à acquérir les parcelles cadastrées section BR n°s 7, 4, 5, 6, 8 et 9 sises « Vignes de Marignan » et à procéder à l'authentification des actes administratifs ; M. EME étant chargé pour sa part de signer lesdits actes au nom de la collectivité, au prix ci-dessus mentionnés.

4 - BP2011 Décision Modificative N°4

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint,

Afin de permettre intégration comptable des travaux effectués en 2009 par le SYANE74 dans le cadre de l'opération « Excuvilly tranche 2 » il convient de modifier le Budget Prévisionnel 2011 comme suit :

<i>Dépenses d'Investissement</i>			<i>Recettes d'Investissement</i>		
Article	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
2315		104 044.62	1328		44 175.35
			16876		59 869.27
TOTAL	-	104 044.62	TOTAL	-	104 044.62

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime

- autorise la Décision Modificative N°4 ci-dessus, permettant intégration des travaux effectués par le SYANE en 2009 dans le budget communal.

5 - Convention « diagnostic de l'accessibilité des établissements recevant du public » entre la C.C.B.C et la commune de Sciez.

Exposé : Le Maire,

Rappelle que conformément à la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, chaque commune devait avant le 1^{er} janvier 2011 établir un diagnostic des Etablissements Recevant du Public.

Ces études ont été confiées au bureau de contrôle Qualiconsult de Cran-Gevrier suite à une consultation lancée par la C.C.B.C. pour l'ensemble des communes.

Conformément au cahier des charges et à l'acte d'engagement signé en octobre 2010, la participation financière à cette étude pour la commune de Sciez est 4 449.12€ TTC.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime

-Autorise le Maire à signer la convention avec la C.C.B.C pour le remboursement de la part communale à hauteur de 4 449.12€ TTC

6 - Haute-Savoie Habitat : Garantie d'emprunts compactage reprofilage.

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

Haute-Savoie Habitat a sollicité de la Caisse des Dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes, initialement garantis par la commune de Sciez.

Pour trois prêts, le réaménagement consiste en leur regroupement sous un seul et même contrat de prêt (contrat de compactage assorti de nouvelles conditions de remboursement).

En conséquence, la commune de Sciez est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime

-accorde sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés référencés en annexe 4-1 et des prêts réaménagés référencés dans chacune des annexes 4-2 et 4-3 selon les conditions définies dans le contrat de compactage, contractés par Haute Savoie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

7 - Décision municipale de soutien au Syndicat régional de vins de Savoie

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire,

Communique une demande émanant du Syndicat régional de vins de Savoie, sollicitant le soutien des collectivités dans leur engagement contre le projet des ministres de l'Agriculture visant à supprimer un instrument de régulation du potentiel de production viticole.

Propose de délibérer sur ce point en demandant au gouvernement et au chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre rapidement les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ; de signer le projet de déclaration et de saisir par courrier le Président de la République, le Premier ministre et les dirigeants politiques pour leur demander de se mobiliser plus fortement au niveau communautaire.

Décision :

Entendu exposé du Maire,

Après débat et vote, le conseil municipal, à la majorité moins une abstention (Huvenne Bernard)

- adopte une délibération de soutien au projet de déclaration proposé par le Syndicat,
 - autorise le Maire à signer le courrier au Président de la République et aux représentants de l'Etat.
-

8 - Employés communaux : création d'un poste de Technicien

Exposé : Eme Jean-Pierre, Maire adjoint

Propose création d'un poste de Technicien pour le service voirie et réseau avec pour principales missions :

- la mise en œuvre et le pilotage des projets techniques de la commune
- le contrôle de l'exécution des travaux effectués en interne ou confiés à une entreprise,
- Proposition, évaluation financière, budgétaire et technique des projets

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil municipal, à la majorité moins cinq voix contre (Bidal Claude, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard, Requet Michel et Kupper Lionel par procuration)

- autorise création d'un poste de Technicien pour l'emploi d'un responsable du service voirie et réseaux.
-

9 - Office de Tourisme

9-1 : Validation des modifications des statuts

Exposé : Démolis Hubert, Maire adjoint,

Rappelle la délibération du 3 octobre dernier, approuvant à l'unanimité les nouveaux statuts de l'office de tourisme sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Propose de modifier les statuts initiaux comme suit :

Article 5-2 : Second collège :

5. 2 – Second collège : les représentants des professions, organismes et associations intéressés au tourisme de Sciez, ainsi que des personnes qualifiées dans ce secteur

Le second collège est composé des huit (8) membres suivants :

- 1 représentant des commerçants et des artisans ;
- 1 représentant des exploitants de l'hôtellerie de plein air ;
- 2 représentants des hôtels et des restaurants ;
- 1 représentant des activités nautiques ;
- 1 représentant des associations et producteurs locaux liés au tourisme ;
- 1 représentant du comité de jumelage ;
- 1 personnalité intéressée par le développement touristique.

8.2 – Le Vice-Président ou les Vice-Présidents

Le Comité de Direction élit un (ou des) Vice-Président(s) parmi ses membres.

Hormis la présidence des séances du Comité de Direction, en cas d'empêchement du Président, les Vice-Présidents ne peuvent exercer d'autres pouvoirs que ceux qui leur ont été expressément délégués par le Président.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime

-Valide les modifications portées sur les statuts de l'Office de tourisme entérinés le 4 octobre 2011.

9-2 : Elections des membres du comité de direction

Election des membres du premier collège : les représentants de la Commune.

Conformément aux statuts, il convient de désigner les 10 membres du conseil municipal qui constitueront le premier collège.

Se sont présentés pour occuper ces fonctions (Par ordre alphabétique) :

Badaire Corinne, Bidal Claude, Bourgeois Fatima, Démolis Hubert, Henry Jeanine, Huvenne Bernard, Kabut Florence, Kupper Lionel, Réale Richard, Requet Michel, Trivério Christian et Vuattoux Georgette.

Election des membres du second collège : Les représentants des professions, organisme et associations intéressés au tourisme de Sciez, ainsi que les personnes qualifiées dans ce secteur.

Conformément aux statuts, il convient de désigner les 8 membres extérieurs qui constitueront le second collège.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal désigne :

Badaire Corinne, Bidal Claude, Bourgeois Fatima, Démolis Hubert, Henry Jeanine, Kabut Florence, Kupper Lionel, Réale Richard, Trivério Christian et Vuattoux Georgette, membres du premier collège du comité de direction de l'Office de Tourisme de Sciez.

Après débat et vote, la conseil municipal, nomme :

- Pierre Magretti comme représentant des commerçants et des artisans ;
- Alain Pittet comme représentant des exploitants de l'hôtellerie de plein air ;
- Corinne Vigny et Catherine Réale comme représentantes des hôtels et des restaurants ;
- Gilles Guyon comme représentant des activités nautiques ;
- Olivier Canelli comme représentant des associations et producteurs locaux liés au tourisme ;
- Michel David comme représentant du comité de jumelage ;
- Didier De Vettor comme personnalité intéressée par le développement touristique.

Constituant les membres du second collège du comité de direction de l'Office de Tourisme de Sciez.

9-3 : Décision de création d'un budget M4 pour l'Office de Tourisme

En raison du changement de statuts de l'Office de Tourisme, il convient d'autoriser création d'un budget spécifique qui sera assujéti à la T.V.A. pour retracer l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'investissement liées au tourisme, et d'autoriser le dépôt de la déclaration auprès de l'administration fiscale. Ce budget devra utiliser l'instruction comptable M4.

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le Conseil Municipal unanime

-Décide création d'un budget spécifique pour l'Office de Tourisme selon l'instruction comptable M4, qui sera assujéti à la T.V.A. et autorise dépôt de la déclaration auprès de l'administration fiscale.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Dans le cadre de la communauté d'agglomération, le Préfet maintient sa position de rapprocher les Collines du Léman et la C.C.B.C. à Thonon les Bains. Les élus de la C.C.B.C maintiennent eux aussi, leur volonté de rester indépendants, le nombre d'habitant, l'équilibre financier et les compétences déjà acquises le permettant. Ils proposent que Thonon, qui ne peut rester seule, se groupe avec les Collines du Léman.
- Une réunion de quartier aura lieu le jeudi 29 décembre à 19h au Théâtre de Guidou, pour la présentation aux riverains du projet immobilier NEXITY. Tous les élus sont conviés.

QUESTIONS DIVERSES

- Fatima Bourgeois annonce qu'une pièce de Théâtre sera jouée le dimanche 8 janvier 2012 à 17h au C.A.S. et que la recette de ce spectacle sera reversée à l'association Léman Horizon Madagascar.
- Jeanine Henry présente le programme du Festival Ciné Muet qui se déroulera du 10 au 15 janvier au Théâtre de Guidou, avec le film « The Artist » de Michel Hazanavicius, Ciné piano live « Steam boat junior », concert Jazz avec J.Forrester, A.Brouze et F.Cottet-Demoulin, et « La ruée vers l'or » de Chaplin.
- Claude Bidal demande un état d'avancement du projet « entrée ouest ». Le Maire confirme que le dossier est en cours de finalisation et que nous sommes dans l'attente d'un projet détaillé et d'un plan de financement. L'appel d'offres travaux est prévu fin 2012 et les travaux courant 2013.
- Claude Bidal demande à ce que le problème de réservation du C.A.S le dernier week-end de septembre 2012 soit résolu rapidement, compte tenu des demandes venant de l'association d'aide aux personnes à mobilité réduite de Monsieur Paul Gérard et de la virade de l'espoir pour les mêmes dates.
- Georgette Vuattoux demande explication sur le projet de salle des fêtes d'été au Port annoncé dans la presse locale. Christian Vignaud explique qu'il s'agit d'un projet de couverture en structure modulable fixe, d'une partie du parking aménagé cette année.
- Bernard Huvenne souhaite connaître la situation actuelle concernant l'occupation du terrain Drevoux. Monsieur Eme précise que seules deux caravanes demeurent sur le terrain et qu'elles ne sont pas habitées. La convention avec la commune étant achevée, à charge du propriétaire d'effectuer toute démarche utile sur son terrain.
- Monsieur Trivério présente le compte rendu annuel GRDF.
- Jean-Pierre Eme demande création d'un groupe de travail « Mobilier Urbain ».

Prochaine réunion du Conseil Municipal: Mercredi 25 janvier à 20h30

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 20 heures 45

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 16-12-2011 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13-12-2011
SIGNÉ

Le secrétaire de séance
Huvenne Bernard



Le Maire
BIDAL Jean-Luc



Vu pour être affiché le 17-12-2011 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales